

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023_27_1-DE
Reçu le 28/03/2023

Mis en ligne le 29 mars 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 25

République Française

Délibération N° 2023-27
Conseil Municipal du 22 Mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 15 Mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : K. GAI - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE - S. BROUILLET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE DONNE POUVOIR A P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

CONSEILLERE MUNICIPALE ABSENTE : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. GAI

BUDGET ANNEXE CŒUR DE PAYS - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FREON, Conseiller Municipal délégué, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

Considérant la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifiée par Monsieur le Trésorier,

Considérant les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2022 du budget annexe Cœur de Pays :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes de fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022
002	Excédent antérieur reporté	178 141,30 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00 €	53 394,59 €
77	Produits exceptionnels	- €	8,65 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	222,00 €	222,00 €
		231 363,30 €	53 625,24 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture016-211600903-20230322-2023_27_1-DE
Reçu le 28/03/2023

Dépenses de fonctionnement		Budget 2022	Réalisé 2022
023	Virement à la section d'investissement	147 808,30 €	- €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	- €
011	Charges à caractère général	71 800,00 €	19 726,05 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	- €
042	Dotations aux amortissements	755,00 €	755,00 €
68	Dotations pour risques et charges	- €	- €
		231 363,30 €	20 481,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget 2022	Réalisé 2022
001	Solde d'investissement reporté	2 650,84 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	147 808,30 €	- €
042	Opération d'ordre entre section	755,00 €	755,00 €
		151 214,14 €	755,00 €

Dépenses d'investissement		Budget 2022	Réalisé 2022
020	Dépenses imprévues	8 000,00 €	- €
16	Remboursements d'emprunts & cautions	2 000,00 €	- €
21	Investissement	75 000,00 €	- €
23	Investissement	66 214,14 €	- €
		151 214,14 €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide **PAR 25 VOIX POUR** (Monsieur le Maire, Jean-Louis LEVESQUE, sort de la salle et ne prend pas part au vote) :

- ✚ D'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2022 du budget annexe Cœur de Pays.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE